

Rassemblés c'est notre force





p. 4 à 7

//// ACTU (pages 4 à 7)

Rassemblés, résolus, revendicatifs

- Salaires : leur hausse est une urgence.
- Pouvoir d'achat : des primes mais toujours pas de coup de pouce au Smic.
- Fonction publique : face à l'inflation, la revalorisation salariale devra être à la hauteur!
- Retraites : ce n'est pas sur l'âge de départ mais sur l'emploi qu'il faut agir.
- Conseil national de la refondation : interrogations sur son sens et ses objectifs.
- Enseignement : la pénurie de candidats aux concours, ça suffit!
- Administration territoriale de l'État : le constat des dégâts.

//// DROIT (page 9)

- Qui ne dit mot consent.

//// DOSSIER (pages 10 à 15)

- XXV^e Congrès de Rouen : rassemblés et combattifs.
- Retour en photos sur une semaine très militante.

//// INTERNATIONAL (page 16)

- Allemagne : une hausse du salaire minimum, mais la vigilance est de mise.

//// REPÈRES (page 17)

- Des chiffres utiles au quotidien.

//// NOS COMBATS, NOS VICTOIRES (pages 18 à 21)

- Exclus du Ségur : « *La précarité de nos rémunérations fait de nous des travailleurs pauvres* ».
- Salaires dans l'énergie : FO dénonce l'attitude du patronat qui joue la montre.
- Transports et logistique : FO appelle les 790 000 salariés de la branche à la grève le 27 juin.
- Au sein de Mutex (groupe VYV), le combat de longue haleine pour les salaires.
- Pimkie : sur fond de cession prochaine, la lutte des salariés pour protéger leurs emplois.
- C&A : deux magasins phares de l'enseigne bientôt fermés.
- Analyse du secteur de la formation des militants syndicalistes (CFMS) : se former... c'est aujourd'hui incontournable.

//// PORTRAITS (pages 22 et 23)

- Les cinq nouveaux membres du Bureau confédéral : présentation de militants aguerris.



p. 10 à 15



p. 21

/inFO militante, journal de la Confédération Générale du Travail Force Ouvrière, fondé dans la clandestinité pendant la Seconde Guerre mondiale sous le titre *Résistance Ouvrière*, devenu par la suite *Force Ouvrière*, puis *FO Hebdo*. Directeur de la publication : Frédéric Souillot. Secrétaire confédéral chargé de la presse : Cyrille Lama.



PRINT IN FRANCE



Encres à base d'huiles végétales et papier issu de la gestion durable des forêts

Rédaction en chef : V. Forgeront.
Rédaction : E. Hiesse, C. Josselin, F. Lambert, M. Pourcelot.
Secrétariat de rédaction/maquette/photos : F. Blanc, M.P. Hamon, O. Le Trouher.
Conception de la maquette : V. Pfohl.
Ont également contribué à ce numéro : C. Bouvier, M. Carlus, F. Darcillon.

Abonnements : V. Rigaut. Mél. : vrigaut@force-ouvriere.fr
Imprimé par P. IMAGE, Paris.
Commission paritaire : 0926 S 05818 – ISSN 2647-4174
Dépôt légal juin 2022.

Force Ouvrière – 141, avenue du Maine, 75014 Paris.
Tél. : 0140 52 84 55 – Mél. : linfomilitante@fopresse.fr
Site : <https://www.force-ouvriere.fr>



© F. BLANC

AUGMENTATION DES SALAIRES MAINTENANT!

C'est avec une certaine émotion que je signe ce premier édito dans *L'inFO militante* en tant que secrétaire général. C'est pour moi un exercice nouveau : je tâcherai de partager avec vous, chères et chers camarades, militants de l'organisation, ou tout simplement lecteurs de *L'inFO militante*, l'actualité de la confédération, les priorités, messages et humeurs du moment...

Vous le savez, notre congrès confédéral vient de s'achever à Rouen. À l'issue de ce congrès apaisé et rassemblé, notre organisation est sur de bons rails, avec à mes côtés une nouvelle équipe du Bureau confédéral, un collectif indispensable pour faire vivre notre organisation et faire avancer nos revendications. L'encre de nos résolutions de congrès est à peine sèche. Elles définissent nos orientations pour les mois à venir mais également pour une action immédiate. Les attentes sont fortes, les urgences sont nombreuses. Et la première d'entre elles c'est le pouvoir d'achat, qui ne doit pas nous faire perdre de vue la question de l'augmentation des salaires.

Face à cette question du pouvoir d'achat, les différentes rustines se multiplient : bouclier tarifaire, indemnité inflation, ristourne sur les carburants viennent s'ajouter aux diverses primes d'activité ou de pouvoir d'achat... Le gouvernement promet une nouvelle aide à la rentrée : nouvelle indemnité inflation ou chèque alimentaire, peu importe la forme. Certes, c'est toujours bon à prendre et quand ça tombe, ça permet souvent de respirer un peu. Mais attention au retour de bâton, cela reste ponctuel et ce n'est pas du salaire.

Car la réponse pérenne, durable, ce doit être des augmentations de salaire! Pour cela, le gouvernement dispose de deux leviers d'action : le coup de pouce au Smic et le point d'indice dans la fonction publique. Il dispose même d'un troisième levier en direction des retraités si l'on inclut la revalorisation des pensions. Et sur ces trois leviers, tout reste à faire! Concernant le Smic, le gouvernement n'a plus décidé de coup de pouce depuis longtemps, laissant jouer les mécanismes automatiques de revalorisation chaque année au 1^{er} janvier et en fonction de l'inflation lorsque celle-ci dépasse les 2%. Sur le Smic, FO demande un véritable coup de pouce pour atteindre 1500 euros tout de suite et enclencher ainsi une réelle dynamique de négociation salariale dans les branches et les entreprises.

Dans la fonction publique, l'annonce depuis plusieurs semaines – avant l'élection présidentielle – d'un relèvement du point d'indice suscite beaucoup d'attente. Reste à en connaître l'ampleur. FO demande qu'il soit significatif tant les pertes de pouvoir d'achat accumulées par les agents publics sont lourdes : près de 22% depuis 2010, malgré l'augmentation symbolique de 0,6% en février 2017.

Enfin, sur les pensions, là encore la revalorisation devra être significative, les retraités sont pénalisés par des pertes de pouvoir d'achat depuis des années, conséquence de la sous-indexation des pensions et des hausses de CSG. Nous avons déjà alerté la semaine dernière sur le refus du gouvernement d'aligner la revalorisation des pensions sur l'inflation réelle. Sur tous ces sujets, FO ne manquera pas de rappeler le gouvernement à ses engagements!

FO ne manquera pas de rappeler le gouvernement à ses engagements!

Retrouvez l'actualité de Force Ouvrière sur Internet : www.force-ouvriere.fr

Rassemblés, résolus, revenc

Alors que les mobilisations se multiplient dans le privé comme dans le public, forte des résolutions de son XXV^e congrès, FO exige de vraies réponses sur les salaires, l'emploi, la protection sociale, les services publics, les retraites... Concernant ces dernières, elle combatta toute attaque et fera des retraites « *la mère des batailles* », a d'ores et déjà averti le secrétaire général de la confédération, Frédéric Souillot. FO, qui refuse par ailleurs toute perversion du rôle syndical et s'interroge sur la finalité d'une nouvelle structure nationale de discussions, en projet, dont l'acronyme CNR renvoie judicieusement à une période historique de mise en place de nouveaux droits, exige un dialogue social authentique et que soit redonnée toute sa place à la négociation collective.

Pouvoir d'achat : des primes ma

Face à l'inflation galopante – plus de 5% sur un an –, le gouvernement

annonce de nouvelles mesures pour les ménages. Elles seront intégrées à un projet de loi sur

le pouvoir d'achat qui devrait être présenté le 6 juillet en Conseil des ministres. Paral-

Fonction publique : face à l'inflation, la revalorisation salariale devra être à la hauteur!

Salaires, pouvoir d'achat, carrières... Tels sont les principaux thèmes, forcément liés entre eux, abordés le 1^{er} juin lors de la première rencontre entre le nouveau ministre de la Transformation et de la Fonction publique, Stanislas Guérini, et FO-Fonction publique. La délégation, conduite par le secrétaire général de l'Union interfédérale, Christian Grolier, a réitéré la revendication du dégel et de la revalorisation, au plus vite, du point d'indice (base de calcul des salaires indiciaires). Si le ministre confirme l'arrivée à l'été d'un « *geste de reconnaissance* », il ne dit mot pour l'instant du

niveau de la revalorisation qui serait présentée au Conseil des ministres le 29 juin.

Carrière : prendre le temps de négocier

FO, qui rappelle la dégringolade du pouvoir d'achat des agents publics depuis 2000, soit plus de 20%, exige que la revalorisation soit actée dans le projet de loi de finances rectificative attendu dans les prochaines semaines et souligne que la mesure ne peut se situer en deçà de l'inflation. Or, en mai, la hausse des prix se situait à 5,2% sur un an, et les experts annoncent d'ores

et déjà la poursuite de cette hausse dans les prochains mois... Concernant les carrières, FO-Fonction publique – soulignant son opposition à une remise en cause des échelons (progression dans la carrière) et contestant un raisonnement ministériel par métiers – demande que leur revalorisation fasse l'objet d'un temps long de négociation, au besoin une année. Alors que le contenu de la négociation devrait être fixé à l'automne, FO exige, pour plus de sérénité, qu'elle s'ouvre après les élections professionnelles de décembre prochain.

Valérie Forgeront

Conseil national de la refondation

Qui a quelques notions d'histoire verra dans CNR l'acronyme du Conseil national de la Résistance, né pendant la Seconde Guerre mondiale et dont le programme, à l'issue de celle-ci, a amené des avancées sociales majeures, dont la Sécurité sociale. Dans ce CNR, la

place et le rôle des syndicats étaient déterminants. En 2022, un autre CNR verrait le jour, avec un tout autre sens. Le président de la République vise ainsi à créer, après les élections législatives, un Conseil national de la refondation. Ce dernier mot est devenu célèbre dans les années 2000, porté

par le Medef, concevant alors une « *refondation sociale* » visant surtout à remettre en cause des acquis sociaux, notamment sur les retraites. Le CNR serait composé de « *forces politiques, économiques, sociales* », mais aussi « *associatives, des élus des territoires et des citoyens tirés*

dicatifs

mais toujours pas de coup de pouce au Smic

lèlement sera présenté un projet de loi de finances rectificative.

Encore des ersatz qui ne résolvent rien

Pour l'instant, les contours de ces mesures sont extrêmement flous. Ainsi, le nou-

veau dispositif sur le prix de l'essence pour les « *gros rouleurs* » : l'exécutif n'a donné aucune précision sur le périmètre de la mesure et son montant. De même pour l'« *indemnité inflation* », annoncée pour la rentrée et plutôt à destination des ménages les plus modestes. Mais là encore,

rien sur son montant ainsi que sur les critères pour la perception.

En revanche, cela confirme la faiblesse des revenus des plus modestes, lesquels ne parviennent plus à vivre de leur salaire. Plutôt qu'un saupoudrage de primes ponctuelles et au nombre de bénéficiaires

forcément limité, FO revendique toujours une augmentation des salaires, notamment un coup de pouce au Smic, une hausse du salaire indiciaire des agents publics et l'ouverture de négociations dans les branches.

Clarisse Josselin

Retraites : ce n'est pas sur l'âge de départ mais sur l'emploi qu'il faut agir

« **P**as de recul de l'âge légal de départ en retraite », c'est l'un des messages que le nouveau secrétaire général de FO, Frédéric Souillot, a fait passer à Emmanuel Macron lors d'une rencontre à l'Élysée le 10 juin. Le chef de l'État avait en effet annoncé le 3 juin, via la presse régionale, sa volonté de lancer rapidement le chantier d'une nouvelle réforme des retraites, pour une entrée en vigueur à l'été 2023. Cela pourrait se traduire par un nouveau recul de l'âge de départ, l'allongement de la durée de cotisation et la remise en cause des régimes existants.

La solution : un vrai travail, un vrai salaire, pour tous

Pour FO, faire reposer l'équilibre des comptes du système de retraite sur un durcissement des conditions de départ est infondé. Il faut en revanche des mesures en faveur de l'emploi et de la formation professionnelle. Actuellement, près de la moitié des salariés qui liquident leur retraite ne sont déjà plus en activité. Or, un vrai travail avec un vrai salaire, pour tous, permettrait de percevoir une retraite décente. Cela per-

mettrait aussi d'assurer le financement du système par répartition et plus largement celui de la protection sociale collective. À cet égard, la récente étude de l'économiste Jean-Hervé Lorenzi est intéressante, montrant qu'une hausse de dix points (de 56% à 66%) du taux d'emploi des seniors (55-64 ans) permettrait d'équilibrer les comptes sans toucher à l'âge légal ni à la durée de cotisation. Les recettes ainsi engrangées permettraient même de rétablir les critères de pénibilité supprimés en 2017.

Clarisse Josselin

: interrogations sur son sens et ses objectifs

au sort », indique Emmanuel Macron qui voit dans le CNR une « *méthode* » permettant de réfléchir à des axes de politiques pour les cinq années à venir. Ainsi, le dossier du pouvoir d'achat, qui doit faire l'objet d'un projet de loi d'ici à l'été, passerait auparavant entre les mains de ce conseil.

FO met en garde contre une instrumentalisation des syndicats

Le secrétaire général de FO soulignait quant à lui la semaine dernière, dans les médias, que « *résistance et refondation ne*

sont pas des synonymes ». Et qualifiant ce CNR nouveau de « *machin* », Frédéric Souillot rappelait l'existence du CESE (le Conseil économique, social et environnemental), habilité à examiner de multiples dossiers. Le 10 juin, à l'issue d'une rencontre avec le chef de l'État, la confédération FO

mettait aussi en garde vis-à-vis d'une « *démarche qui viserait à associer – ou à instrumentaliser – le syndicat à des décisions prises à l'avance, a fortiori dans un CNR dont les contours, la composition et les objectifs restent particulièrement flous* ».

Valérie Forgeront

Rassemblés, résolus, revenc

Enseignement : la pénurie de candidats a ça suffit!

Conséquence des réformes et du manque d'attractivité salariale dans l'Éducation nationale : la pénurie

de candidats aux concours pour devenir enseignant, sur un poste statutaire, constate la fédération FO de l'Éducation, la FNEC FP-FO,

tandis que l'administration met en œuvre sa solution, comme à Versailles fin mai, en accélérant la contractualisation des emplois



Administration territoriale de l'État : le constat des dégâts

Si il fallait apporter une preuve de la façon dont les services publics ont été malmenés depuis une décennie, le seul rapport publié par la Cour des comptes le 31 mai y suffirait. Un rapport garni de constats au vitriol mais hélas tardifs. Portant sur les effectifs de l'administration territoriale de l'État, sur la période 2010-2020, dans les préfetures, sous-préfetures et DDI (directions départementales interministérielles, créées en 2010), il constate que « la réforme de l'administration territoriale (ATE) de 2010 s'est suivie de dix années de réductions ininterrompues

d'effectifs, avec la perte de 11000 ETPT, soit 14% de l'effectif initial ». Dix années aussi de réformes diverses et variées...

FO ne dirait pas mieux!

« Dans les préfetures, les suppressions de postes n'ont pas été réalistes », assène la Cour, notant que les effectifs ont fondu de 4000 agents en dix ans, dont 34% en catégorie C. Et d'enfoncer le clou : « Certains services des préfetures ne fonctionnent désormais qu'au moyen de contrats courts, source de précarisation et de désorgani-

sation des services. » Ce que dénoncent régulièrement les militants FO. L'emploi dans les DDI a reculé de 30,8% en dix ans, indique encore le rapport, préconisant pour les préfetures de « répartir » les moyens en fonction de la « réalité des besoins ». En cas de « contexte de stabilisation des effectifs », précise la Cour, les prochains départs en retraite, attendus, impliqueront de « compenser par un recrutement important ». Mais, à l'évidence, ce ne serait pas suffisant, c'est d'ailleurs ce que démontre ce rapport.

Valérie Forgeront

via des « jobs dating » et autres forums de l'emploi. Indignée par ces procédés, la FNEC FP-FO exige un moratoire sur les suppressions de postes et l'organisation immédiate de « concours exceptionnels de recrutement d'enseignants dès la troisième année de licence ». La fédération, qui revendique une hausse de plus de 22% du point d'indice (base de calcul du salaire/traitement indiciaire), demande de revenir sur des réformes, dont les règles d'accèsibilité aux concours.

Rassemblement le 15 juin à Paris

Il faut ainsi, par exemple, un bac+5 (master 2) pour passer le Capes et non plus être en première année de master. Or, cela assèche les possibilités de recrutement par concours, les titulaires d'un master 2 étant moins nombreux. Sans compter que le nombre de concours organisés a fortement diminué ces dernières années. Quelques chiffres suffisent à comprendre : dans le premier degré, dans la région parisienne, 484 admissibles pour 1430 postes proposés au concours à Versailles, 521 pour 1079 à Créteil, 180 pour 219 à Paris... Au plan national, concernant les collèges et les lycées, 816 admissibles pour 1035 postes en maths, 720 admissibles pour 755 postes en lettres modernes. Pas mieux du côté des lycées professionnels avec, par exemple, 201 admissibles pour 240 postes en maths-sciences.

Face à cette situation qui fait craindre un désastre à la prochaine rentrée scolaire, la FNEC FP-FO appelle tous les personnels à se joindre au rassemblement organisé le 15 juin, devant le ministère (Solférino) à Paris, par plusieurs syndicats de l'académie de Créteil, dont le Snudi-FO.

V. F.

Salaires : leur hausse est une urgence

FO n'a de cesse de faire aboutir la revendication de hausse des salaires, et ce d'autant plus depuis ces dix derniers mois d'inflation galopante, sur fond de sortie de crise Covid et de guerre en Ukraine. Une hausse massive des salaires procède de « l'urgence absolue », a insisté le nouveau secrétaire général de la confédération lors de sa rencontre avec le président de la République, le 10 juin à l'Élysée. Et Frédéric Souillot renvoie à une réalité qui concerne tout un chacun : « C'est tous les jours avec le salaire qu'on remplit le frigo ! » FO demande notamment un coup de pouce massif au Smic avec un relèvement de 200 euros, pour atteindre les 1500 euros net, ce qui participerait aussi à doper les négociations sur les salaires dans les branches. Des négociations sont d'ailleurs à ouvrir au plus vite dans celles « dont les minima sont en dessous du Smic », appuie la confédération, appelant aussi « à mettre réellement en application les dispositions du Code du travail qui prévoient la suspension des allègements de cotisations sociales dans les entreprises qui n'ouvrent pas de négociation ». Ces exonérations de cotisations induisent chaque année un manque à gagner de plusieurs dizaines de milliards d'euros pour les comptes publics, dont les comptes sociaux...

Branches : renégocier des accords

Selon la Banque de France, les hausses salariales négociées en 2022 dans les branches se situent, en moyenne, entre 2,5% et 3,5% (face à une inflation, en mai, de 5,2% sur un an). Elle note aussi que « le premier niveau de la grille de près des trois quarts des branches (en termes d'effectifs) se situe à nouveau en dessous du Smic, y compris pour les branches ayant signé un accord récemment ». De l'eau apportée au mou-

lin de FO en somme, tandis que par leurs indicateurs, les statistiques économiques montrent aussi la difficulté croissante des travailleurs à faire face aux dépenses. Ainsi, la consommation des ménages (moteur de la croissance) a baissé en mars et en avril (respectivement de 1,4% puis de 0,4%), indique l'Insee. Le recul du pouvoir d'achat serait de 0,8% en moyenne sur l'année 2022, soit du jamais vu depuis 2013, indique de son côté l'OFCE. En mai, l'Insee évaluait le recul à 1,5% au premier trimestre et à 0,5% au moins au deuxième trimestre. Autant de preuves de cette urgence à augmenter les salaires, dans le privé mais aussi dans le public avec une hausse de la valeur du point d'indice, gelé depuis cinq ans. Sans parler de la nécessité d'une hausse massive des minima sociaux ou encore des pensions de retraite. Pour ces dernières, la revalorisation annoncée, +4% au 1^{er} juillet prochain, est « en deçà » de l'inflation, s'indigne l'UCR-FO.

V. F.



© F. BLANC



David S. sociétaire a dit:

“Pour moi, ça roule d’être à la Macif.

**J’ai affaire à des gens
qui tiennent la route.”**

Pour un assureur auto,
on n’aurait pas dit mieux David.



La Macif,
c’est **vous.**

Campagne réalisée à partir de témoignages de sociétaires Macif. Photos prises par les sociétaires.

MACIF - MUTUELLE ASSURANCE DES COMMERÇANTS ET INDUSTRIELS DE FRANCE ET DES CADRES ET SALARIÉS DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE. Société d'assurance mutuelle à cotisations variables. Entreprise régie par le Code des assurances. Siège social: 1 rue Jacques Vandier 79000 Niort.



Qui ne dit mot **consent**

Un employeur ne peut pas sanctionner un salarié pour avoir pris un congé sans son accord, et ce, alors qu'il ne lui a pas donné de réponse.

Dans cette affaire, un salarié demande à son employeur une journée de congé. N'ayant pas obtenu de réponse de la part de son employeur, le salarié prend sa journée de congé. L'employeur lui inflige un avertissement car ce n'est pas au salarié de fixer lui-même ses jours de congé, et cette journée de congé a désorganisé l'entreprise.

Le salarié exerce un recours en annulation de son avertissement au motif que le silence de l'employeur valait acceptation. Il obtient gain de cause devant la cour d'appel. L'employeur exerce alors un pourvoi en cassation au motif, notamment, que le salarié ne rapporte pas la preuve qu'une disposition conventionnelle

ou un usage l'autorise à fixer lui-même les dates de ses congés payés.

En effet, la détermination des dates de congé constitue une des prérogatives de l'employeur dans le cadre de son pouvoir de direction. La Cour de cassation a déjà eu l'occasion de considérer qu'un salarié partant en congé sans autorisation préalable pouvait faire l'objet d'une sanction pouvant aller jusqu'au licenciement pour faute grave (Cass. soc., 19 janvier 2005, n°02-46418).

Mais quelle forme doit revêtir cette autorisation ?

La Cour de cassation a déjà répondu à cette question dans un arrêt du 14 novembre 2001 (n°99-43454) : l'employeur ne peut reprocher à un salarié

CE QUE DIT LA LOI

L'article L 3141-15 du Code du travail dispose :

« Un accord d'entreprise ou d'établissement ou, à défaut, une convention ou un accord de branche fixe :
1° la période de prise des congés;
2° l'ordre des départs pendant cette période;
3° les délais que doit respecter l'employeur s'il entend modifier l'ordre et les dates de départ. »

L'article L 3141-16 du Code du travail précise :

« À défaut de stipulation dans la convention ou l'accord conclus en application de l'article L 3141-15, l'employeur :
1° définit après avis, le cas échéant, du comité social et économique :

- a) la période de prise des congés;
- b) l'ordre des départs (...).

2° ne peut, sauf en cas de circonstances exceptionnelles, modifier l'ordre et les dates de départ moins d'un mois avant la date de départ prévue. »

d'être parti en congés s'il ne lui a pas répondu.

Par un arrêt du 6 avril 2022 (pourvoi n°20-22055), la Cour de cassation confirme cette position, rejette le pourvoi et donne raison au salarié : « La cour d'appel, qui a constaté que le salarié avait demandé l'autorisation de s'absenter le 27 juin 2016 et qu'il n'était pas établi que l'employeur avait expressément formulé un refus, en sorte que le sala-

rié avait pu considérer que sa demande était acceptée, a pu décider que le salarié n'avait pas commis de faute. » Attention toutefois car cette position est valable si, et seulement si, ni un accord d'entreprise, un accord ou une convention de branche, un usage, voire un règlement intérieur, n'impose pas une autorisation expresse de la part de l'employeur.

Secteur juridique

Parce qu'un salarié averti en vaut deux, n'hésitez plus ! Pensez à vous abonner aux *InFO-juridiques*. Cette revue trimestrielle comporte des articles de fond vous permettant de rester au cœur de l'actualité juridique et de mieux l'appréhender.

Abonnez-vous :
<https://frama.link/InFOjuridique>



XXV^e Congrès de Rouen :



rassemblés et combatifs

Nous étions 3000 participants, délégués et invités, pour le congrès de FO qui s'est tenu au Parc des expositions de Rouen du 30 mai au 3 juin. Placée sous le signe du plaisir de se retrouver après la crise sanitaire, notre organisation a démontré son dynamisme. Par cette semaine de débats, dont quelque 210 interventions de délégués à la tribune, ou encore par l'adoption massive de quatre résolutions (générale, protection sociale, sociale, outre-mer), les militants ont montré leur détermination à faire aboutir leurs revendications, à commencer par celles sur la hausse des salaires et la préservation de l'emploi et des régimes de retraite. Le CCN, qui a élu de nouvelles instances, a porté Frédéric Souillot au mandat de secrétaire général de la confédération, dont une partie du Bureau a été renouvelée. Retour en photos sur ce XXV^e Congrès.

PHOTOS : F. BLANC



XXV^e Congrès de Rouen :



rassemblés et combatifs



XXV^e Congrès de Rouen :



rassemblés et combatifs



Allemagne : une hausse du salaire minimum, mais la vigilance est de mise

Le Parlement allemand a approuvé le 3 juin le relèvement du salaire minimum horaire à 12 euros brut, dès le 1^{er} octobre. Si des millions de travailleurs devraient bénéficier de cette mesure saluée par les syndicats, ces derniers invitent à la prudence.



Annoncée il y a quelques mois, la revalorisation du salaire minimum a donc été approuvée par le Parlement allemand, le 3 juin. Le minimum horaire passera de 9,82 à 10,45 euros au 1^{er} juillet, puis à 12 euros le 1^{er} octobre. Près de 6,2 millions de travailleurs, sur une population active de 45,2 millions de personnes, seront concernés par cette augmentation du « Smic » allemand, laquelle devrait doper le pouvoir d'achat à hauteur de 4,8 milliards d'euros, estime la confédération allemande des syndicats (DGB). Les syndicats du pays ont salué la mesure, mais appellent à de plus fortes augmentations pour compenser la hausse des prix, record. En mai, elle était de 7,9% et pour Branislav Rugani, le nouveau secrétaire confédéral du secteur international de FO, « *il faut évidemment se réjouir de cette décision de hausse mais prendre garde à ce qu'elle ne soit pas assortie de contreparties cachées, comme une augmentation du temps de travail ou davantage de recours au temps partiel...* »

Tandis que des grèves ont eu lieu récemment en Allemagne, notamment dans la sidérurgie où la demande de hausse des salaires dépasse les 8%, ou encore que la lutte salariale se fait vive dans le cadre des négociations de branches, le patronat allemand, de son côté, se montre très critique envers la revalorisation du salaire minimum. L'AFP fait ainsi état d'un sondage de l'organisation patronale Familienunternehmen auprès de 800 de ses membres : 89% des chefs d'entreprise pointent le risque de hausse des coûts de production, avec une répercussion sur les prix et la compétitivité... Ils arguent donc d'un risque d'entretien de l'inflation. Ce qui ne semble pas être l'analyse de beaucoup d'experts. Ainsi, le président de l'institut économique allemand DIV n'hésitait pas à déclarer récemment : « *Des augmentations de salaire raisonnables sont [...] nécessaires pour stabiliser l'économie, même en cette période de crise.* »

Vers une directive européenne « salaires minimaux adéquats »...

Sans compter que l'Allemagne connaît une forte demande de main-d'œuvre, par exemple dans les secteurs de la restauration et de la santé. À l'échelon national, l'Agence pour l'emploi a ainsi comptabilisé 865 000 postes vacants, soit 211 000 de plus que l'an passé à la même période. La hausse du salaire minimum pourrait donc participer à doper l'emploi. À l'échelon européen, le dossier sur les salaires minimaux dans l'Union poursuit son chemin, et pas forcément autant en ligne droite que les travailleurs le souhaiteraient... Un cadre de projet de directive a ainsi été approuvé le 7 juin par le Parlement européen et le Conseil de l'Union sur des « *salaires minimaux adéquats* ». Le texte de cette directive – qui ne sera pas appliquée avant deux ans – connaîtra une prochaine étape le 16 juin, lorsqu'il sera soumis au vote du Conseil de l'Union. Le texte affiche sa visée d'une recherche d'harmonisation des législations sociales en Europe, encourage à un renforcement de la négociation collective, mais... Il n'impose pas aux six pays qui ne disposent pas d'un salaire minimum d'en mettre un en place, pas plus qu'il ne se prononce, par exemple, sur des seuils plancher pour les salaires minimaux déjà en vigueur. « *Il ne s'agira pas d'une directive contraignante* », résume Branislav Rugani.

Maud Carlus



8 Des chiffres utiles au quotidien...

Ce qui change

Exceptionnellement, un « ce qui ne change pas », mais garni de craintes pour l'avenir... Ainsi, en juin, les tarifs réglementés du gaz restent gelés et le seront jusqu'à la fin 2022, annonce le gouvernement qui prévoit toutefois une forte inflation jusqu'à fin 2023. Or, par l'ouverture à la concurrence des marchés de l'énergie (depuis 2007), les tarifs réglementés disparaîtront au 1^{er} juillet 2023 (loi Énergie-Climat de 2019). Chiffres à l'appui, la commission de régulation de l'énergie note, elle, que « le nombre d'offres de marché à prix variables proposées au consommateur s'est fortement réduit du fait de la crise énergétique », et que le tarif réglementé « a gagné en compétitivité » face aux offres de marché... Contraindre les ménages à entrer dans la jungle du marché privé de l'énergie a donc tout de dangereux. Ce que martèle FO depuis des années! **V. F.**

SMIC SALAIRE

10,85 €

Le Smic a augmenté de 2,65% au 1^{er} mai 2022. Le salaire brut horaire progresse ainsi de 0,28 euro, passant de 10,57 euros à 10,85 euros.



SÉCURITÉ SOCIALE

3428 €

Gelé, le plafond de la Sécurité sociale s'élève donc toujours à 3428 euros par mois pour 2022. Ce plafond est utilisé pour le calcul de certaines cotisations sociales et de certaines prestations de Sécurité sociale.



ALLOCATIONS FAMILIALES

- 134,46 €** Pour 2 enfants à charge (plafond).
- 306,72 €** Pour 3 enfants à charge (plafond).
- 479,00 €** Pour 4 enfants à charge (plafond).
- 172,27 €** Par enfant en plus à charge.
- 66,04 €** Majoration maximale pour les enfants de 14 ans et plus.



CONSOMMATION

Indice des prix à la consommation (INSEE, chiffres provisoires)

- +0,6%** mai 2022 (+0,4% en avril 2022).
- +5,2%** variation sur un an (+4,8% en avril).

En mai 2022, les prix à la consommation augmentent de 0,6% sur un mois et de 5,2% sur un an.



COTISATIONS SOCIALES / PRÉLÈVEMENTS

Cotisations sociales, en pourcentage du salaire brut (IRL) – 2022

- 9,2%** **CSG** (impôt) – 9,2% depuis le 1^{er} janvier 2018 et sur 98,25% du salaire brut depuis le 1^{er} janvier 2012.
- 0,5%** **CRDS** (impôt) – 0,5% depuis le 1^{er} février 1996 et sur 98,25% du salaire depuis le 1^{er} janvier 2012.

SÉCURITÉ SOCIALE

- 6,90%** Assurance vieillesse.
- 0,40%** Assurance vieillesse déplafonnée.

RETRAITES COMPLÉMENTAIRES

Agirc-Arrco (taux minima obligatoires), désormais fusionnées :

- 3,15%** Tranche 1.
- 8,64%** Tranche 2.
- 0,024%** Apec.
- 0,14%** CET – Contribution d'équilibre technique : si le salaire est supérieur au plafond de la Sécu.

Contribution d'équilibre générale (CEG), qui remplace les cotisations AGFF et GMP supprimées le 1^{er} janvier 2019.

- 0,86%** Tranche 1.
- 1,08%** Tranche 2.



FONCTION PUBLIQUE

Traitement de base brut annuel au 1^{er} mai 2022

- 4,686 €** (brut) **Valeur du point.**
- 5623,23 €** (brut annuel) Indice 100 – indice majoré 203.
- 1649,48 €** (brut mensuel) **Minimum de traitement** – indice majoré 352.

- 11,10%** **Retenue pour pension.**
- 9,2%** **CSG** (impôt) 9,2% de 98,25% du traitement brut + indemnité de résidence + supplément familial de traitement + indemnités.
- 0,5%** **RDS** (impôt) 0,5% de 98,25% du traitement brut + indemnité de résidence + supplément familial de traitement + indemnités.

RAFP (retraite additionnelle de la fonction publique)

Base de cotisation : sur les primes et indemnités avec un plafond de 20% du traitement indiciaire.

Taux de cotisation : 5% employeur et 5% fonctionnaire.



Exclus du Ségur : « La précarité de nos rémunérations fait de nous des travailleurs pauvres »

Ils revendiquent toujours et « pour tous » l'augmentation de 183 euros prévue par le Ségur. Des militants FO de la Santé privée et de l'Action sociale organisaient une mobilisation le 9 juin, près de Matignon, à l'appel de la FNAS-FO et de l'UNSFO.

« **A** lerte rouge pour une colère noire », crie un militant dans le mégaphone, sur le trottoir du boulevard des Invalides, à Paris, en ce jeudi 9 juin. À l'appel de la FNAS-FO (Fédération FO de l'Action sociale) et de l'UNSFO (Union nationale FO de la Santé privée), des professionnels, les « *visibles et invisibles du secteur social et médico-social* », se sont retrouvés à proximité de l'hôtel de Matignon. Un chiffre est sur toutes les lèvres : 183. Car près de deux ans

après la signature du protocole Ségur, des métiers demeurent exclus de la mesure d'augmentation salariale mensuelle de 183 euros, notamment des professions techniques et administratives. « *Aujourd'hui, ce sont 240 000 professionnels qui sont exclus de cette hausse salariale* », souligne Jacques Tallec (FNAS-FO) d'Ille-et-Vilaine. Catherine Rochard, de l'UNSFO, ne comprend pas cette distinction entre les professions. « *On nous a expliqué que ces professions ne sont pas en contact direct avec les usagers. Mais tous ces métiers demandent des formations particulières pour répondre aux besoins spécifiques de chaque public. Ce n'est pas la même chose d'être réceptionniste dans une grande entreprise que de l'être dans un Ehpad.* »

Pour vaincre le manque d'attractivité : augmenter les salaires

Et plus largement, les militants évoquent les salaires, les conditions de travail et

le pouvoir d'achat. « *Le pouvoir d'achat des travailleurs sociaux a reculé de 40% en quarante ans* », indique Véronique Menguy (FNAS-FO) des Côtes-d'Armor. « *La précarité de nos rémunérations fait de nous des travailleurs pauvres* », appuie la militante tandis que les manifestants clament leur opposition au projet de convention unique, faisant la part belle à la notion de mérite dans la rémunération, présenté en février par les employeurs et qui implique la destruction des conventions collectives 66 et 51, donc de droits. « *Pour les employeurs et le gouvernement, cette convention est la solution miracle à tous les problèmes, grince Murat Berberoglu de l'UNSFO. Or, non. La solution, on la connaît tous : c'est de donner davantage de moyens pour améliorer les rémunérations et les conditions de travail.* » Pour ces structures FO, seule une augmentation générale des salaires, et l'amélioration des conditions de travail peuvent solutionner le problème de fond que connaissent les secteurs sociaux et médico-sociaux, celui du manque d'attractivité.

Chloé Bouvier

Salaires dans l'énergie : FO dénonce l'attitude du patronat qui joue la montre

« **A** quand des négociations « *réelles et sincères* » dans la branche des industries électriques et gazières ? La question est posée par FO-Énergie et Mines qui a quitté, excédée, jeudi 9 juin, la séance de la CPPNI, après que les employeurs ont refusé d'ouvrir une négociation sur la légitime revalorisation du Salaire national de base (SNB) face à l'inflation. La revendication d'une hausse, « *à hauteur de l'inflation* » (5,2% fin mai, sur un an), est portée depuis six mois par la fédération FO et les trois

organisations, constituées en interfédérale.

Entre 2009 et 2021, décrochage de 7% du SNB par rapport à l'inflation

La grève nationale des personnels le 2 juin, qui a mobilisé 35% des effectifs présents (et jusqu'à 50% dans certaines entreprises), a montré l'exaspération. La revalorisation du SNB n'a été que de 0,3% au 1^{er} janvier, alors que FO estimait déjà

à 7%, entre 2009 et 2021, le décrochage du SNB par rapport à l'évolution de l'inflation. Mais les employeurs restent intransigeants. S'ils ont confirmé un rendez-vous le 20 juin pour aborder le sujet, « *ils ne parlent même plus de négociation. Une nouvelle fois, ils ont laissé entendre que l'impact de l'inflation pour les personnels serait d'environ 0,15%* », précise André Alain, secrétaire général de FO-Énergie et Mines, pour qui la perspective de négociations « *devient de plus en plus hypothétique* ».

Élie Hiesse

Transports et logistique : FO appelle les 790 000 salariés de la branche à la grève le 27 juin

Face à l'« *indécence* » des propositions patronales, le syndicat exige « *la réouverture sans conditions de véritables NAO* » dans tous les secteurs de la branche.

Le terme est choisi, et dit la détermination de la fédération des transports et de la logistique FO-UNCP à obtenir des résultats sur les salaires. Le 27 juin, elle appelle, avec quatre organisations, les 790 000 salariés de la branche à une « première » mobilisation, pour exiger « *la réouverture sans conditions de véritables NAO* » dans tous les secteurs de la convention collective nationale du transport routier (CCNTR). Soit le transport routier de voyageurs, de marchandises, de fonds et valeurs, sanitaire et déménagement. « *Si les employeurs persistent à faire la sourde oreille, il y aura de nouvelles mobilisations à la rentrée, plus longues* », avertit Patrice Clos, secrétaire général de la fédération FO.

Au mieux, des rattrapages des hausses du Smic

Car rien n'y fait. Ni les hausses successives du Smic, à hauteur de 5,75% depuis octobre 2021, ni la perte d'attractivité criante des métiers de la branche, qui se traduit par une pénurie estimée à 96 000 salariés (12% des effectifs). « *Les propositions patronales restent indécentes* », appuie le militant. Quand il y en a. « *Dans le transport de fonds et valeurs, il n'y a eu aucune revalorisation des grilles conventionnelles depuis sept ans.* » Dans la logistique, où manqueraient 30 000 salariés, la dernière proposition, fin avril, était de revaloriser de 3% les taux conventionnels. Ce qui

« *plongerait les coefficients les plus élevés au niveau du Smic et les autres bien en dessous* ». Quant aux NAO de branche dans le transport de marchandises et de voyageurs, « *elles se contentent de maintenir les taux conventionnels dans le sillage du Smic* ». En résumé, il n'y a eu, au mieux, que des rattrapages des hausses du Smic. « *Être smicard est devenu la norme dans nos secteurs en raison des allègements de cotisations sociales patronales sur les rémunérations ne dépassant pas 1,6 fois le Smic* », dénonce Patrice Clos. Le militant FO revendique, dans les secteurs où les discussions sont closes, qu'elles rouvrent en tenant compte « *de l'inflation et de la hausse du Smic* ». Dans les secteurs où les NAO achoppent, il exige des « *négociations sincères et loyales* ».

Élie Hiesse



© F. BLANC

Mutex (groupe VYV) : le combat de longue haleine pour les salaires

Le combat pour les salaires continue au sein de VYV, premier groupe mutualiste de santé et de protection sociale. Après une mobilisation de la MGEN, en février, puis de l'entièreté du groupe en mars, ce sont des salariés de la société d'assurance Mutex (600 personnes) qui se sont mis en grève le 2 juin. Ils exigent une augmentation générale des salaires à hauteur de 8%, et avec un minimum de 250 euros mensuels. « *La dernière revalorisation date de 2018, et elle était minime, autour de 1%* »,

rappelle Fabien Roussel, délégué syndical FO.

Les propositions insuffisantes de la direction

Face au refus de la direction de tenir compte de l'inflation, les salariés, décidant d'une nouvelle grève – après celle de mars dans tout le groupe – se sont donc rassemblés le 2 juin devant le siège de Mutex, à Châtillon, près de Paris. La direction a reçu

alors une délégation syndicale mais lui a présenté des propositions bien en deçà des revendications. « *On nous a proposé la mise en place de titres-restaurant pour les jours de télétravail et une prime de 750 euros brut* », indique Fabien Roussel. Le combat pour les salaires se poursuit donc. FO-Mutex (12% des voix lors des dernières élections professionnelles) compte bien faire aboutir la revendication salariale. Une assemblée générale était programmée le 14 juin et la reconduction du mouvement était envisagée.

Chloé Bouvier



Pimkie : sur fond de cession prochaine, la lutte des salariés pour protéger leurs emplois

Chez Pimkie, les actionnaires de la galaxie Mulliez ne prévoient de garantir les salaires que jusqu'à décembre. La nouvelle a pris de court les salariés de l'enseigne de prêt-à-porter et leurs syndicats. Indignés, ces derniers, dont FO, ont contraint la direction à ouvrir des négociations le 8 juin.

L'annonce a été faite par visioconférence, sans préavis adressé aux syndicats. Le 19 mai, les salariés de l'enseigne de prêt-à-porter Pimkie, propriété de l'Association familiale Mulliez, ont reçu un coup de massue : le plan de sauvegarde de l'emploi envisagé par le nouveau directeur général a été retoqué par les actionnaires. « La direction nous a dit de chercher un repreneur, et que nos salaires seraient garantis jusqu'en décembre », raconte Valérie Cuvelier, déléguée FO dans l'entreprise, où le syndicat a fait 14% aux élections. Face à l'attitude de la direction, qui constitue un délit d'entrave selon les élus FO, l'Inspection du travail a été saisie. « Elle leur a fait un courrier pour rappeler les textes », assure Maley Upravan, déléguée FO. Ce coup de semonce a porté ses fruits : la direction a dû accepter d'ouvrir des négocia-

tions le 8 juin, sur demande de l'intersyndicale, laquelle souhaite être, indique FO, « dans la boucle du processus de recherche d'un repreneur ». Problème : pour avoir le droit d'assister aux réunions, « on s'engagerait à la confidentialité, rapporte Maley Upravan. En tant que militante FO, recevoir de l'information que je ne peux pas transmettre aux salariés, ça ne m'enthousiasme pas. J'ai peur qu'ils essayent de nous museler ».

La revendication de reclassements dans la galaxie Mulliez

Qu'advient-il des 1525 salariés de Pimkie en 2023? Valérie Cuvelier, trente-trois ans de maison, ne cache pas ses craintes : « Après cinq directeurs généraux en cinq ans... », la méfiance est de mise. Après un plan social qui avait impacté plus de deux cents emplois en

2018, les difficultés de la marque ont perduré. « Elle n'a pas su prendre le virage du digital et change de cible à chaque collection. » L'externalisation de certains services techniques et les conditions de travail difficiles ont achevé de plomber le tableau.

Face au risque de casse sociale, la priorité de FO sera d'obtenir des « possibilités de reclassement au sein de la totalité du groupe Mulliez », souligne Gérald Gautier, secrétaire de la section fédérale du commerce et VRP à la FEC-FO. Alors que le groupe Mulliez (à la tête d'une fortune estimée à 24 milliards d'euros) se présente comme familial, les salariés exigent surtout que leurs emplois soient protégés! Et y compris que des portes s'ouvrent pour des reclassements dans des marques du groupe estimées en meilleure santé, telles que Decathlon, Boulanger, Leroy Merlin...

Fanny Darcillon

C&A : deux magasins phares de l'enseigne bientôt fermés

Quatorze magasins avaient été fermés en 2018, trente en 2020. Le 31 mai, la direction de la marque de prêt-à-porter C&A France n'a annoncé « que » deux fermetures, mais celles-ci sont lourdes de symboles. Au 31 décembre, les emblématiques boutiques de la rue de Rivoli et du boulevard Haussmann, à Paris, fermeront leurs portes, laissant 145 salariés sur le carreau. « Ce sont les deux plus gros magasins de la chaîne, expose

Gilles Gondouin, délégué FO et salarié sur le site de la rue de Rivoli. *Le sentiment des collègues, c'était : jamais ils n'y toucheront. »*

« Nous demandons de la clarté et de l'honnêteté »

La dure réalité s'impose aux salariés : « Personne n'est à l'abri », affirme Audrey Rosellini, secrétaire adjointe de la section fédérale du Commerce et VRP à la

FEC-FO. La direction fait valoir une décision du bailleur et des difficultés économiques. Tandis que les négociations s'ouvrent cette semaine concernant les indemnités, reclassements et formations des salariés impactés, c'est l'avenir de toute l'entreprise qui inquiète. « Nous demandons de la clarté et de l'honnêteté, poursuit Audrey Rosellini. Nous exigeons notamment de savoir ce qui se prépare, et ce, a minima pour les trois années à venir! »

F. D.

Se former... c'est aujourd'hui incontournable



© F. BLANC

Rachèle Barrion, secrétaire confédérale chargée du secteur de la formation des militants syndicalistes.

La recherche d'une dynamique pour le syndicalisme était au cœur du XXV^e Congrès de la CGT-Force Ouvrière, qui s'est tenu à Rouen du 30 mai au 3 juin. Les militants et militantes y ont ainsi réaffirmé l'absolue nécessité de former nos adhérents afin qu'ils deviennent des militants décideurs et acteurs au sein de leurs entreprises, établissements, administrations, et plus largement au sein de toute notre organisation. Il s'agit ainsi, en quelque sorte, d'armer nos syndiqués et militants, c'est-à-dire de leur apporter toutes les connaissances nécessaires – notamment techniques mais aussi en termes de savoir-faire – afin qu'ils puissent agir, mener et conduire leur activité, remplir leur mandat. Et donc qu'ils soient en pleine capacité de pouvoir défendre le mieux possible les intérêts des salariés. Cette nécessité confère à la formation syndicale une place nouvelle et un rôle différent.

En effet, développer une formation syndicale accessible, répondant aux besoins de chacune et de chacun, dès l'adhésion, au fur et à mesure des prises de responsabilités, puis tout au long de la vie syndicale, constitue un enjeu majeur pour que Force Ouvrière atteigne les objectifs qu'elle se fixe, pour

peser par exemple dans les négociations et par ailleurs en termes de développement. Ce qui est lié.

Pour toutes ces raisons, le CFMS (Centre de formation des militants syndicalistes) a développé plusieurs outils pour rendre la formation plus accessible. Ainsi en est-il de la plateforme de formation en ligne, de la formule de stage en visio (actuellement PAP/CSE), ou encore de l'inscription en ligne. Partant de la réalité des stagiaires, le contenu des formations dispensées dans les unions départementales entend privilégier l'acquisition de méthodes de travail et laisse une large place au partage d'expériences, favorisé par la diversité des secteurs d'activité des participants.

Pour gagner, être au top des connaissances!

Une équipe de vingt-cinq animateurs pour la formation syndicale allie militantisme et professionnalisme pour accompagner les stagiaires dans leurs apprentissages.

Le but de cette formation est de favoriser l'implication dans la vie syndicale, d'agir en en percevant le sens et la finalité. La formation syndicale c'est aussi s'enrichir du collectif et y prendre du plaisir.

Mieux appréhender le Code du travail et les conventions collectives, négocier, communiquer, rendre compte, respecter le mandat, comprendre l'ADN de FO, dont la Sécurité sociale, le paritarisme... Tout cela, bien évidemment pour gagner des avancées sociales, ne sera pas possible sans des syndiqués nombreux et pleinement acteurs-décideurs. Parmi eux, il en faut qui assument des responsabilités, et ce, à tous les niveaux de l'organisation. Ils et elles sont élus sur la base de la confiance que les autres leur accordent. C'est primordial. Ces responsabilités dans l'exercice du mandat nécessitent donc d'en passer par l'acquisition de connaissances multiformes, indispensables à la réussite de la mission qui leur est confiée. Si cela a toujours été vrai, aujourd'hui c'est devenu déterminant. Parce que le champ de compétences du syndicalisme s'élargit, les questions se complexifient, notamment par un salariat désormais beaucoup plus diversifié dans ses formes qu'auparavant. Dans le syndicalisme comme dans la société en général, les techniques évoluent... Alors, armons-nous, formons-nous plus encore pour être toujours au top niveau. C'est primordial pour la défense des droits des salariés et pour leur en décrocher de nouveaux!



© F. BLANC

Secteur de la Formation des Militants Syndicalistes

Les cinq nouveaux membres du Bureau de militants aguerris

À l'issue du XXV^e Congrès de FO, le CCN du 3 juin a élu les instances confédérales, dont le secrétaire général de la confédération, Frédéric Souillot, le trésorier confédéral, Patrick Privat, et le Bureau confédéral. Parmi ses membres, cinq nouveaux secrétaires confédéraux. Des militants chevronnés dont *L'inFO militante* vous propose de faire la connaissance. Portraits.



PHOTOS : F. BLANC

Secteur de l'économie et du service public :

Hélène Fauvel

C'est une spécialiste des finances publiques et elle connaît les rouages de la fonction publique comme sa poche. Inspecteur divisionnaire des finances publiques (DGFIP), Hélène Fauvel, 60 ans, est la nouvelle secrétaire confédérale chargée du secteur de l'économie et du service public. Originnaire de Dordogne, dont elle a gardé l'accent chantant, mariée, deux enfants et grand-mère depuis peu, elle milite à FO depuis 1989. Elle a été durant douze années secrétaire générale adjointe du syndicat FO-DGFIP, puis sa secrétaire générale

pendant huit ans, jusqu'en avril dernier. Au nom de FO elle a par ailleurs présidé pendant cinq ans, jusqu'en 2021, la section de l'économie et des finances au CESE. Pointant le « vrai problème de répartition des richesses » en France, la secrétaire confédérale nourrit parmi ses projets celui de développer « sur l'économie et la fiscalité, des outils statistiques et d'analyse utiles aux militants ». D'ores et déjà, il y a aussi en perspective la préparation des élections professionnelles dans la fonction publique en décembre prochain...

V. F.

Secteur de la protection sociale collective :

Éric Gautron

Il n'aura été que neuf mois secrétaire général du Syndicat national FO des cadres des organismes sociaux (SNFOCOS). « Tout va très vite », reconnaît Éric Gautron, 49 ans, nouveau secrétaire confédéral chargé de la protection sociale collective. Dire qu'il connaît son sujet, et les enjeux, tient de l'euphémisme : ce licencié en histoire médiévale,



natif de Jarny (Meurthe-et-Moselle), a réalisé toute sa carrière à la Sécu. Embauché en 1998 comme webmaster à l'Union régionale des caisses d'Assurance maladie de Champagne-Ardenne, il rejoint deux ans après l'Agence régionale de santé et fait remporter tous les sièges CE au SNFOCOS. Devenu son délégué régional en 2011, il est élu secrétaire national en 2015, chargé de la communication. Dans les négociations à l'Ucanss (Union des caisses nationales de Sécurité sociale), il a aussi pris sa part. Une expérience utile, alors qu'il prépare aujourd'hui la négociation nationale sur la branche AT-MP et le renouvellement des conventions d'objectifs et de gestion 2023-2027 des différentes branches.

E. H.

Secteur de l'organisation, des outre-mer et des affaires juridiques :

Patricia Drevon

Originnaire de l'Isère, où elle aime retourner s'oxygéner tous les week-ends, Patricia Drevon, 44 ans, fille d'exploitants agricoles, a toujours gardé un pied dans la ruralité. Comptable de formation, elle exerce d'abord à Cerfrance, centre d'économie rurale et gros réseau associatif de comptabilité pour les agriculteurs. Issue d'une



Le nouveau confédéral : présentation

famille très engagée syndicalement, c'est tout naturellement qu'elle adhère à FO en 2002. Elle deviendra DS et DSC à Cerfrance, structure de 13 000 salariés. Entrée à la FGTA-FO comme permanente fédérale en 2015, puis élue secrétaire fédérale en 2018, elle est principalement chargée du secteur agricole et occupe aussi des mandats dans les secteurs de la prévoyance et de la formation professionnelle. Désormais secrétaire confédérale chargée de l'organisation, des outre-mer et des affaires juridiques, elle souhaite notamment avoir un vrai rôle d'appui et d'aide pour accompagner au mieux les structures.

C. J.



Secteur du développement : Pascal Lagrue

Bientôt accroché dans son bureau, le portrait de Jean Moulin en dit long sur les valeurs de Pascal Lagrue, nouveau secrétaire confédé-

ral du secteur développement de l'organisation. « *Résistance et défense des droits, auquel j'ajoute : humanité au travail* », précise le natif de Caluire-et-Cuire, près de Lyon. À 59 ans, il compte quarante et une années de militantisme FO. Une tradition familiale. Dès son embauche en 1981 dans une agence CIC, il prend sa carte. De DP jusqu'au CSE-C, en vingt ans il défend tous les mandats, sans oublier de se former (en droit, journalisme, gestion des conflits) pour « *faire jeu égal avec mes interlocuteurs* ». Cet investissement lui vaut en 2009 de devenir secrétaire fédéral adjoint FO-Banques et, depuis 2010, d'avoir été reconduit trois fois secrétaire général de l'UD du Rhône. « *Le développement, c'est tout sauf vertical. C'est un secteur transverse qui travaille avec tous les autres* », appuie le militant, chargé désormais aussi de l'AFOC, du logement, de la politique confédérale pour les jeunes et les cadres. Quatre « *leviers de développement* ».

E. H.

International-Europe : Branislav Rugani

Les différences culturelles « *passionnent* » le nouveau secrétaire confédéral chargé du secteur international-Europe. Né en Croatie, arrivé en France à l'âge de 9 ans, Branislav Rugani, 56 ans, père de deux enfants et jeune



grand-père, était secrétaire fédéral au sein de la Fédéchimie-FO où il s'occupait des branches chimie et textile, du secteur Europe et international ainsi que de la formation. Ce militant aguerri était aussi, jusque-là, délégué syndical FO sur le site de Pagny-sur-Moselle de l'entreprise Mersen, dont il était le délégué syndical central et secrétaire du CE européen. Le secrétaire confédéral a en projet de « *promouvoir le secteur international-Europe* » auprès des militants pour faire comprendre l'importance de son action. « *Gagner un combat syndical en Inde, par exemple, a des répercussions positives ici. De même, ce qui se passe en Europe constitue souvent les prémices de ce qui risque de se passer en France. Partout dans le monde, ce sont les mêmes multinationales. Or, ce qu'elles font ailleurs, elles peuvent tenter de le faire en France! Il faut aider ceux qui subissent ailleurs, mais aussi être en alerte ici et expliquer.* »

V. F.



Le Comité confédéral national s'est réuni vendredi 3 juin, à l'issue du congrès de Rouen, et a élu les instances confédérales

Ont été élus à la Commission de contrôle des comptes :

Didier Courtois (FO-Finances)
Jean-Yves Sabot (FO-Métaux)
Vincent Vilpasteur (UD FO 95)

Ont été élus à la Commission des conflits :

Laurent Aubersin (FO-Finances)	Reza Painchan (UD FO 93)	Olivier Repesse (UD FO 69)
François Bucaille (UD FO 71)	Anita Passanante (FEC-FO)	Richard Roze (FGTA)
Emmanuel Dubarre (FD Chimie)	Raymond Pontvianne (FD Bâtiment)	
Alain Molina (UD FO 17)	Hubert Raguin (FNEC FP)	

Ont été élus à la Commission exécutive :

Yanis Aubert (UD FO 76)	Jean-François Duflou (UD FO 59)	Jean-Baptiste Konieczny (UD FO 62)	Catherine Rochard (UD FO 49)
Franck Bergamini (UD FO 13)	Gabriel Gaudy (UD FO 75)	Hervé Larrouquere (UD FO 64)	Dominique Ruffie (UD FO 78)
Christine Besseyre (FO-COM)	Gilles Goulm (FO-Défense)	Michel Le Roc'h (UD FO 44)	Pascal Samouth (UD FO 43)
Didier Birig (FSPS)	Philippe Grasset (FO-Finances)	Philippe Mano (UD FO 33)	Franck Serra (FD Bâtiment)
Frédéric Bochart (UD FO 63)	Christian Grolier (FGF)	Rachel Messousse (UD FO 25)	Sylvie Szeferowicz (UD FO 51)
Jean-Luc Bonnal (UD FO 84)	François Guerard (FAGE)	Arnaud Pichot (UD FO 26/07)	Alexandre Tott (UD FO 57)
Sébastien Busiris (FEC-FO)	Franck Hausner (UD FO 06)	Clément Pouillet (FNEC FP)	François Trinquet (UD FO 92)
Serge Cambou (UD FO 31)	Philippe Herbeck (FO-Cheminots)	Hervé Quillet (FD Chimie)	Sylvia Veitl (FO-Pharmacie)
Patrice Clos (FD Transports)	Frédéric Homez (FO-Métaux)	Laurent Rescanieres (FGTA)	



Le Bureau confédéral



Frédéric Souillot
Secrétaire général



Rachèle Barrion



Michel Beaugas



Béatrice Clicq



Patricia Drevon



Hélène Fauvel



Patrick Privat
Trésorier



Éric Gautron



Karen Gournay



Pascal Lagrue



Cyrille Lama



Branislav Rugani